

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 02637

Numéro SIREN : 398 162 529

Nom ou dénomination : A.S.P

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/024063

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/024063**
n°de gestion : **1994B02637**
n°SIREN : **398 162 529 RCS Lyon**

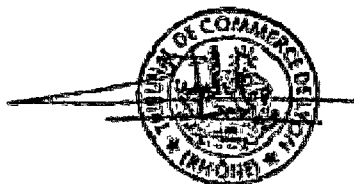
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 30/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.S.P - Société par actions simplifiée
3 chemin du Jubin Miniparc de Dardilly Bâtiment 0 69570 Dardilly -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5085354

2063

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.S.P. Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

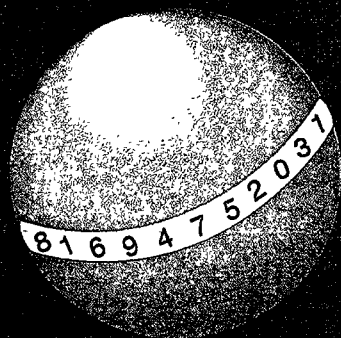
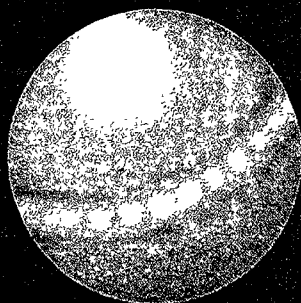
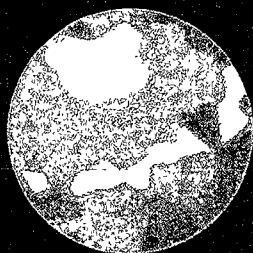
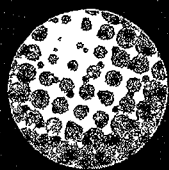
Adresse de l'entreprise 3 chemin du Jubin 69570 DARDILLY Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 9 8 1 6 2 5 2 9 0 0 0 3 4 Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/06/2017

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	399 083
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	37 160
		Constructions	AP	AQ	259 923
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	192 419
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	95 733
		Immobilisations en cours	AV	AW	90 007
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	960
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	5 300
	TOTAL (II)		BJ	BK	798 160
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	166 792
		Autres créances (3)	BZ	CA	80 765
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	150 000
		Disponibilités	CF	CG	163 170
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
		TOTAL (III)	CJ	CK	560 729
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecart de conversion actif* (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	1 358 889	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :			
Immobilisations :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



DOCUMENTS FISCAUX

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A. S. P.</u>			N°ant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>310 000</u>)	DA	310 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	8 744
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	4 567
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	
	Report à nouveau	DH	(14 925)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	26 371
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	334 758
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	25 775
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	266 245
	Dettes fiscales et sociales	DY	45 199
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	5 400	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	342 620	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	677 379
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	339 641
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A. S. P.						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	584 385	FH		FI	584 385	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	584 385	FK		FL	584 385	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	5 396	
	Autres produits (1) (11)					FQ	40	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	589 821
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	839	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	544 571	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 453	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	8 961
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	841	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	564 667
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	25 154
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6 008	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	6 008	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	32	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	32	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	5 975	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	31 129	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A.S.P.Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	35
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	35
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(35)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	4 723
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	595 829
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	569 458
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	26 371
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	
		IG	
	(3) Dont {	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	896
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
Pénalités, amendes fiscales et pénales		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		35	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

☒

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	35
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	35
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Débits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.S.P.										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	399 083	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG	37 160	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	210 569	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	49 353	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 130	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *				KY	12 000	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	80 595	LC		LD	2 008
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	390 808	LO		LP	2 008	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	960	8V		8W	
		Autres titres immobilisés				IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières				IT	5 300	IU		IV			
TOTAL IV				LQ	6 260	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	796 151	ØH		ØJ	2 008		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	399 083	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	37 160	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	210 569	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH	49 353	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		
		Inst. gales., agents, aménagements divers		IU		MM		MN	1 130	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV		MP		MQ	12 000	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	82 603	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III		IV		NG		NH	392 816	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY	960
		Autres titres immobilisés			II		2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	5 300		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	6 260	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	798 160	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

 2017
 DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/06/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.P.

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.S.P.</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	399 083	PF		PG		PH	399 083					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM	138 153	PN	4 913	PO		PQ	143 066						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	49 353	PW		PX		PY	49 353						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 130	QE		QF		QG	1 130						
	Matériel de transport	QH	4 233	QI	4 000	QJ		QK	8 233						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	80 595	QM	48	QN		QO	80 644						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL III			QU	273 465	QV	8 961	QW		QX	282 427					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	672 548	ØP	8 961	ØQ		ØR	681 510					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations						SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A. S. P.Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
- corporelles			6E	6F	6G	6H
- titres mis en équivalence			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
- titres de participation			9U	9V	9W	9X
- autres immobilisations financières (1) *			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients		6T	4 500	6U	4 500	6W
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		7A
TOTAL III		7B	4 500	TY	4 500	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	4 500	UB	4 500	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	4 500	
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A. S. P.				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	5 300	UV		UW 5 300	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	166 792		166 792		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constatée" UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	42 313		42 313	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	38 451		38 451		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX		VT	252 858	VU	247 558	VV 5 300
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	2 979				2 979
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	266 245		266 245		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	4 723		4 723		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	37 876		37 876		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 600		2 600		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	22 796		22 796		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 400		5 400		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	342 620	VZ	339 641		2 979
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		22 796
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.P.						Néant ☐	Exercice N, clos le : 30/06/2017			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	26 371	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés					WB		
			de son conjoint					WC		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	357		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	35	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
					- imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme					
					- Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
								TOTAL I	WR	31 486
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
					- imposées au taux de 0 %					
					- imposées au taux de 19 %					
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
					- imputées sur les déficits antérieurs					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										
Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A)										
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement*									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	31 486			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	31 486			

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.S.P.		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.S.P.										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(21 934)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale	ZB					
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	7 009		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	0F	(14 925)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(14 925)				
TOTAL II								ZH	(14 925)		
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	436 955	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 29 792								XQ	42 011	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	3 444	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES 1 519								ST	62 159	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	544 571	
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	3 809	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								9Z	5 644	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	9 453	
IMPÔTS ET TAXES									YY	112 843	
									YZ	85 795	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								0B		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								0S		
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *								YP		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								RL		
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)								ZK	%	
	- Effectif affecté à l'activité artisanale										
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										
	- Numéro du centre de gestion agréé * XP										
	- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%		JL				
			Plus-values à 19%	JM	Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%		JO				
			Plus-values à 19%	JP	Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.P.

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(ventilation par taux)				

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS A. S. P. Néant ☒

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
	TOTAL 2				

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS A.S.P.**

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2	48 183					48 183
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.P.					Néant ☒	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.P.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/07/2016		et clos le : 30/06/2017	
Durée en nombre de mois		12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue – Biens	OB		
Production vendue – Services	OC	584 385	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	40	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	896	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachés à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM	585 321	
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	839	
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	514 288	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	491	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	841	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachés à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	516 461	
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	68 860
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF).	SA	68 860	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	585 281	
Période de référence	GY	0 1 // 0 7 / 2 0 1 6 GZ 3 0 // 0 6 / 2 0 1 7	
Date de cessation	HR	/ / / / / / / /	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2017

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

30/06/2017

N° SIRET

3 9 8 1 6 2 5 2 9 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A.S.P.

ADRESSE (voie)

3 chemin du Jubin

CODE POSTAL

69570

VILLE

DARDILLY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	7	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	20 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°		Voie						
	Code Postal		Commune					Pays	

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°		Voie						
	Code Postal		Commune					Pays	

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°		Voie						
	Code Postal		Commune					Pays	

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°		Voie						
	Code Postal		Commune					Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique	BARTHEZ	Prénom(s)	Philippe
		Nom marital		% de détention	96.88
				Nb de parts ou actions	19 377
Naissance :	Date	28051958	N° Département	78	Commune
				VERSAILLES	Pays
Adresse :	N°	32	Voie	rue Croix Cotton	
	Code Postal	69890	Commune	LA TOUR DE SALVAGNY	Pays
					FRANCE

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
		Nom marital		% de détention	
				Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2017

N° SIRET 3 9 8 1 6 2 5 2 9 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.S.P.

ADRESSE (voie) 3 chemin du Jubin

CODE POSTAL 69570

VILLE DARDILLY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique SARL Dénomination P.I.D.

N° SIREN (si société établie en France) 452701840

% de détention 32.00

Adresse : N° 3 Voie chemin du Jubin Bât O

Code Postal 69570

Commune DARDILLY

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2017

Exercice ouvert le	01/07/2016	et clos le	30/06/2017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-1-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case ☐					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 <i>quinquies</i> C), cocher la case ☐					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS A.S.P.	
SIRET	3 9 8 1 6 2 5 2 9 0 0 0 3 4
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
3 chemin du Jubin Miniparc de Dardilly Bât 0 69570 DARDILLY	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ
Activités exercées Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28%	31 486	Déficit	0
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %				
	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %				
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 <i>quinquies</i>		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sixies</i>	Juunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité		
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	Autres dispositifs	Zone de Reconstitution de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
Dans le secteur productif, art. 244 quater W			Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n°2065)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n°2065)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Visur conventionné ☐	Visa : CGA ☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable : SAS ABSCISSE GROUPE	
40 rue Laure Diebold 69009 LYON	Tél : 04.78.83.41.41
- du conseil : SAS ABSCISSE COMPTA	
40 rue Laure Diebold 69009 LYON	Tél : 04.78.83.41.41
- de l'association agréée :	
- N° d'agrément de l'AA :	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions			(e)	
autres que celles visées en (a),			(f)	
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(g)	
			(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALEURS A LONG-TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

2069RCI

SAS A.S.P.
398162529 IS1

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé	Néant	X
	PME au sens communautaire	X
Désignation et n° siren de la société tête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

Désignation de l'entreprise SAS A.S.P.

3 chemin du Jubin
Miniparc de Dardilly Bât 0
69570 DARDILLY

[illegible]

CA18CHAPAY

3 chemin du Jubin
Miniparc de Dardilly Bât 0
69570 DARDILLY

[illegible]

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SAS A.S.P.
3 chemin du Jubin
Miniparc de Dardilly Bât 0
69570 DARDILLY

Numéro SIRET du principal établissement
Code APE

39816252900034
7022Z

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	31 486
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	31 486
j Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	31 486

III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ET CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES
RELEVÉ DE SOLDE



2572-SD

Dénomination SAS A.S.P.

Adresse 3 chemin du Jubin Miniparc de Dardilly Bât 0 69570 DARDILLY

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les demandes de remboursement liées aux créances de crédits d'impôt doivent figurer impérativement sur le formulaire 2573

NOUVEAUTÉS

- Nouveau crédit d'impôt : Crédit d'impôt spectacle vivant (CSV)
- Nouvelle réduction d'impôts : Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (VEL)
- Suppression de la contribution exceptionnelle à compter des exercices clos le 31/12/2016

SIREN 398162529

Exercice social du 01/07/2016

au 30/06/2017

- IS Brut

I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice

I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal)		33 1/3 %	
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	31 487	15%	4 723
I-A03	Impôt sur les plus-values nettes			
I-A04	Autre impôt à taux particulier			
I-A05				
	Total IS Brut	15		4 723

II Créances

Montant

II-A Créances non reportables et non restituables

IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.

II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	16	
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	17	
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18	
II-A04	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44	
II-A05			
	Sous total (total des lignes II-A01 à II-A04)		
II-A06	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A05 - II-A05)		4 723

II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)

IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.

Créances reportables et non restituables

II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE 40)	35	
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		
	Créances reportables et restituables		
II-B03	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi au titre de N (montant du préfinancement 65)	64	
II-B04	CIC - Uniquement exercices >12 mois au titre de N-1 (montant du préfinancement)		
II-B05	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B06	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre N	33	
II-B07	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)		
II-B08	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N	34	
II-B09	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		
II-B10	CIR - Crédit Impôt recherche au titre de N	31	
II-B11	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B12	Nouvelles créances non répertoriées de N	50	
II-B13	Type de créance portée dans la ligne II-B11		
II-B14	Sous total (total II-B01 à II-B12 sauf la ligne II-B08 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)		
II-B15	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A06 - II-B14)		4 723

II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice

IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.

II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22	
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23	
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	24	
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	25	
II-C05	APR - Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	26	
II-C06	EXP - Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale	27	
II-C07	PTZ - Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	30	
II-C08	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45	
II-C09	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	48	
II-C10	MAI - Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	52	
II-C11	AUD - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	53	
II-C12	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56	
II-C13	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58	

II-C14	CAI - Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	59	
II-C15	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60	
II-C16	CCI - Crédit d'impôt cinéma international	61	
II-C17	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62	
II-C18	CIO - Crédit d'impôt Outre mer Productif (montant du préfinancement 67)	63	
II-C19	COL - Crédit d'impôt Outre mer Logement (montant du préfinancement 68)	66	
II-C20	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant	70	
II-C21	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	49	
II-C22	Type de créance portée dans la ligne II-C20		
II-C23	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C20 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)		
II-C24	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B14-II-C23)	4	723

II-D - Acompte de l'exercice

II-D01 Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus 69

II-D02 L'IS à payer (ligne II-C23 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C23) est reporté en case 06

II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

II-E01 Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS 38

III - Montant de la contribution exceptionnelle sur l'IS (CE - art. 235 ter ZAA)	Base	taux	Montant
III-A01 Montant de la CE au titre de l'exercice		10,70%	41
III-A02 Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières			20
III-A03 Montant de la Contribution exceptionnelle due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)			
III-A04 Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			
III-A05 Le solde de CE à payer (Ligne III-A03 - Ligne III-A04) est reporté en Ligne 02 - L'excédent de CE (Ligne III-A04 - Ligne III-A03) est reporté en Ligne 07			

IV - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC,	Base	taux	Montant
IV-A01 Montant de la CSB sur l'IS		3,30%	36
IV-A02 Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières			19
IV-A03 Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne IV-A01 - IV-A02)			
IV-A04 Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			
IV-A05 Le solde de CSB à payer (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A04) est reporté en Ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne IV-A04 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 08			

V - Montant de la contribution annuelle sur les revenus localisés (CRL)	Montant
V-A01 Montant du chiffre d'affaire soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Localisés	
V-A02 Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Localisés (Ligne V-A01 x 2,5 %)	37
V-A03 Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	
V-A04 Le solde de CRL à payer (Ligne V-A02 - Ligne V-A03) est reporté en Ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne V-A03 - Ligne V-A02) est reporté en Ligne 09	

RECAPITULATI DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

	Montant restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01 4 723	06
Contribution Exceptionnelle	02	07
Contribution Sociale	03	08
Contribution sur les Revenus Localisés	04	09
Totaux	05 4 723	10

Montant à payer (case 05 - case 10) 11 4 723

ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05) 12

Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées

Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant 13

☐ Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)

Contribution visée Date limite de paiement Montant à Imputer

(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, FPC, PEEC, TA)

Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à Imputer IEF) 14

Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée.

PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE

Date : Téléphone :	Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)
Chèque ☐ Télépaiement ☒	
Virement ☐	

☐ Paiement du relevé de solde par « Imputation ». Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).

Contribution visée Date limite de paiement Montant à Imputer

Montant à payer après imputation 4 723

Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissant les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel

ANNEXE



SAS A.S.P.

3 CHEMIN DU JUBIN

69570 DARDILLY

Comptes Annuels Au 30 juin 2017

ABSCISSE Compta

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Lyon

31 rue des Varennes 69380 CHAZAY D'AZERGUES

Téléphone : 04 78 43 13 54 - Télécopie : 04 72 54 00 15

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'EXPERT COMPTABLE

Je soussigné, **Laurent ALBERNI**, Expert-Comptable, au terme de la mission de présentation des comptes annuels qui a été confiée à la **SAS ABSCISSE COMPTA** par **Monsieur BARTHEZ Philippe**, président de la **SAS A.S.P.** déclare que les comptes annuels se rapportant à l'exercice couvrant la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, caractérisés notamment par les données suivantes:

TOTAL DU BILAN	677 379,00 €
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T.	584 385,00 €
RESULTAT NET (bénéfice)	26 371,00 €

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'entreprise **SAS A.S.P.**, en conformité avec les dispositions de l'ordonnance du 19 Septembre 1945, régissant l'Ordre des Experts - Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre.

Je précise que ce document ne peut être utilisé que conformément à son objet. Il ne peut être diffusé à quiconque que dans son intégralité.

A Chazay, le 4 novembre 2017

L'Expert Comptable


Laurent ALBERNI

SIEGE SOCIAL : LYON
49 rue Laure Diebold
69009 LYON
Tél. 04 78 83 41 41

CHAZAY D'AZERGUES
31 rue des Varennes
69380 Chazay d'Azergues
Tél. 04 78 43 13 54

LONS-LE-SAUNIER
24 rue Emile Monot
39000 Lons-le-Saunier
Tél. 03 84 24 82 34

HEYRIEUX
16 av. du Général Leclerc
38540 Heyrieux
Tél. 04 72 09 66 40



SOCIETE : SAS A.S.P.

Exercice clos le : 30 juin 2017

SOMMAIRE

I - ETATS DE SYNTHESE

- 1 - Chiffres clés
- * 2 - Bilan actif
- * 3 - Bilan passif
- * 4 - Compte de résultat Première partie
- * 5 - Compte de résultat Deuxième partie
- 6 - Soldes intermédiaires de gestion

II - DETAIL DES ETATS DE SYNTHESE

- 7 à 8 - Détail du bilan - Actif
- 9 à 10 - Détail du bilan - Passif
- 11 à 16 - Détail du compte de Résultat

III - DOCUMENTS FISCAUX

- ** 1 - Etat 2 050 - Bilan Actif
- ** 2 - Etat 2 051 - Bilan Passif
- ** 3 - Etat 2 052 - Compte de résultat
- ** 4 - Etat 2 053 - Compte de résultat (suite)
- ** 5 - Annexe à l'état 2 053 - Opérations exceptionnelles
- ** 6 - Etat 2 054 - Immobilisations
- ** 7 - Etat 2 054 - Bis Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables
- ** 8 - Etat 2 055 - Amortissements
- ** 9 - Etat 2 056 - Provisions inscrites au bilan
- ** 10 - Etat 2 057 - Etat des échéances des créances et dettes
- ** 11 - Etat 2 058 - A Détermination du résultat fiscal
- ** 12 - Etat 2 058 - B Déficit et provisions non déductibles
- ** 13 - Etat 2 058 - C Renseignements divers
- ** 14 - Etat 2 059 - A Détermination des plus et moins-values
- ** 15 - Etat 2 059 - B Affectation des plus-values à court terme
- ** 16 - Etat 2 059 - C Suivi des moins-values à long terme
- ** 17 - Etat 2 059 - D Réserve spéciale des plus-values à long terme
- ** 18 - Etat 2 059 - E Détermination de la Valeur Ajoutée
- ** 19 - Etat 2 059 - F Composition du Capital social
- ** 20 - Etat 2 059 - G Filiales et Participations

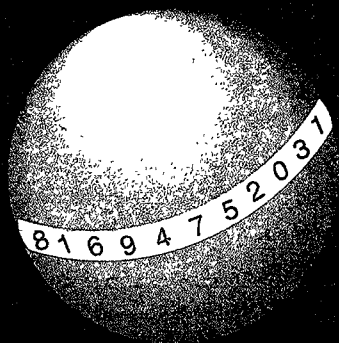
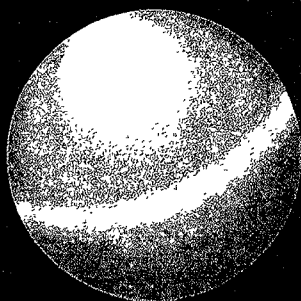
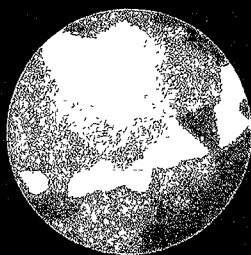
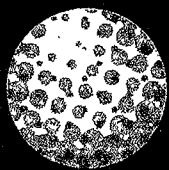


- ** 21 - Etat 2 065 - Impôt sur les sociétés
- ** 22 - Etat 2 069 - RCI Réductions et crédits d'impôts de l'exercice
- ** 23 - Tableau CA 17 - Détail des produits à recevoir
- ** 24 - Tableau CA 18 - Détail des charges à payer
- ** 27 - Impôt sur les sociétés - Détermination bénéfices soumis
- ** 28 - Impôt sur les sociétés - Relevé de solde

IV - ANNEXE

* Ces documents sont déposés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce, et mis à la disposition des Associés.

** Ces documents sont déposés auprès de l'Administration Fiscale avec la déclaration de résultat



ÉTATS DE SYNTHÈSE

**CHIFFRES CLES****SAS A.S.P.****Comptes au 30/06/17****EURO**

COMPTE DE RESULTAT	30/06/17 12 mois	30/06/16 12 mois	Evolution %
ACTIVITE	584 386	579 972	0.76
MARGE COMMERCIALE	-840		NS
MARGE GLOBALE	583 546	579 972	0.62
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES	544 571	543 597	0.18
VALEUR AJOUTEE	38 974	36 375	7.15
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	29 521	25 244	16.95
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	8 962	16 525	-45.77
RESULTAT D'EXPLOITATION	25 154	9 466	165.73
RESULTAT FINANCIER	5 975	-534	1 219.15
RESULTAT COURANT	31 130	8 932	248.51
RESULTAT NET	26 372	7 009	276.24
STRUCTURE FINANCIERE			
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	30 833	23 534	31.02
FONDS DE ROULEMENT	243 885	202 816	20.25
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-69 286	-29 495	-134.91
TRESORERIE	313 171	232 311	34.81
STRUCTURE BILANTIELLE			
CAPITAUX PROPRES	334 759	308 387	8.55
DETTES FINANCIERES	25 776	17 584	46.58
TOTAL DU BILAN	677 379	582 339	16.32
SOLVABILITE A COURT TERME	177%	179%	-1.19
AUTONOMIE FINANCIERE	98%	113%	-13.20

**BILAN ACTIF**

SAS A.S.P.

Comptes au 30/06/17

EURO

RUBRIQUES	Montant brut	Amortissements	Net 30/06/17	Net 30/06/16
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droit similaire	399 083	399 083		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/immo. incorp.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	37 160		37 160	37 160
Constructions	259 923	192 419	67 503	72 416
Installations techniques, Mat. Outil.				
Autres immobilisations corporelles	95 733	90 007	5 726	7 766
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées				
Autres participations	960		960	960
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 300		5 300	5 300
ACTIF IMMOBILISE	798 160	681 510	116 649	123 603
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières				
Stocks d'en cours de production de biens				
Stocks d'en cours de production de services				
Stocks de produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Clients comptes rattachés	166 792		166 792	156 182
Autres créances	80 765		80 765	66 347
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	150 000		150 000	150 000
Disponibilités	163 170		163 170	82 311
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				3 895
ACTIF CIRCULANT	560 729		560 729	458 736
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursements des obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 358 889	681 510	677 379	582 339

**BILAN PASSIF**

SAS A.S.P.

Comptes au 30/06/17

EURO

RUBRIQUES	30/06/17	30/06/16
Capital social ou individuel	310 000	310 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	8 744	8 744
Réserves statutaires ou contractuelles	4 567	4 567
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	- 14 925	- 21 934
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	26 371	7 009
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	334 758	308 387
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	25 775	17 584
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	266 245	206 163
Dettes fiscales et sociales	45 199	42 715
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 400	2 000
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance		5 488
DETTES	342 620	273 952
Écarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	677 379	582 339

**COMPTE DE RÉSULTAT**

SAS A.S.P.

Comptes au 30/06/17

EURO

PREMIERE PARTIE

RUBRIQUES	France	Exportation	30/06/17	30/06/16
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	584 385		584 385	579 971
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	584 385		584 385	579 971
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges			5 396	747
Autres produits			40	
PRODUITS D'EXPLOITATION			589 821	580 719
Achats de marchandises (et droits de douane)			839	
Variation de stock de marchandises				
Achats matières premières & autres approvisionnements				
Variation stock matières premières & approvisionnement				
Autres achats et charges externes			544 571	543 596
Impôt, taxes et versements assimilés			9 453	11 131
Salaires & traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			8 961	12 025
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				4 500
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			841	
CHARGES D'EXPLOITATION			564 667	571 253
RESULTAT D'EXPLOITATION			25 154	9 466
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières , créances immob.				
Autres intérêts et produits assimilés			6 008	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			6 008	
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			32	472
Différences négatives de change				60
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement.				
CHARGES FINANCIERES			32	533
RESULTAT FINANCIER			5 975	- 533
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			31 129	8 932

**COMPTE DE RÉSULTAT**

SAS A.S.P.

Comptes au 30/06/17

EURO

DEUXIEME PARTIE

RUBRIQUES	30/06/17	30/06/16
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur Provisions & transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	35	654
Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements & provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	35	654
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 35	- 654
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	4 723	1 269
TOTAL des PRODUITS	595 829	580 719
TOTAL des CHARGES	569 458	573 710
BENEFICE OU PERTE	26 371	7 009

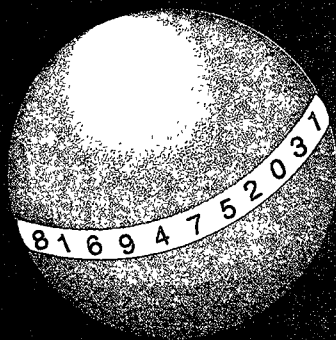
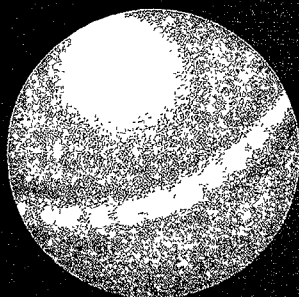
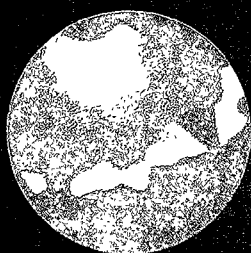
**SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION**

SAS A.S.P.

Comptes au 30/06/17

EURO

RUBRIQUES	30/06/17	%	30/06/16	%
PRODUCTION + VENTES	584 385	100,00	579 971	100,00
Ventes de marchandises	839			
Achats de marchandises				
Variation stocks de marchandises	839			
Coût d'achat March. Vendues	- 839			
MARGE COMMERCIALE				
Ventes produits finis & travaux	584 385		579 971	
Ventes de services				
Production stockée				
Production immobilisée	584 385	100,00	579 971	100,00
PRODUCTION EXERCICE				
Achats Matières premières				
Variation stocks matières				
Consommation matières	584 385	100,00	579 971	100,00
MARGE DE PRODUCTION				
MARGE BRUTE	583 545	99,86	579 971	100,00
- Autres achats et ch. Externes	544 571	93,19	543 596	93,73
VALEUR AJOUTÉE	38 974	6,67	36 374	6,27
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts & taxes	9 453	1,62	11 131	1,92
- Charges de personnel				
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	29 521	5,05	25 243	4,35
+ Reprises, transfert de charges	5 396	0,92	747	0,13
+ Autres produits	40	0,01		
- Autres Charges	841	0,14		
- Dotations Amortissements	8 961	1,53	12 025	2,07
- Dotations Provisions			4 500	0,78
RESULTAT D'EXPLOITATION	25 154	4,30	9 466	1,63
+ Quote-part opérations en commun				
- Quote-part opérations en commun				
+ Produits financiers	6 008			
- Charges financières	32		533	
RESULTAT FINANCIER	5 975	1,02	-533	0,09
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	31 129	5,33	8 932	1,54
+ Produits exceptionnels				
- Charges exceptionnelles	35		654	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 35	0,01	- 654	0,11
- Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
- Impôts sur les bénéfices	4 723	0,81	1 269	0,22
RESULTAT NET	26 371	4,51	7 009	1,21



DÉTAILS DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

**DETAIL DU BILAN ACTIF**

SAS A.S.P.

Comptes au 30/06/17

EURO

ACTIF IMMOBILISE		30/06/17	30/06/16
20533000	Immo logiciels	399 083,12	399 083,12
28053300	Amort. logiciels	(399 083,12)	(399 083,12)
Concessions, brevets, droit similaire		.00	.00
21150000	Immo. terrains batis	37 160,00	37 160,00
Terains		37 160,00	37 160,00
21315000	Immo. ensemble immobilier	210 569,65	210 569,65
21350000	Installations gen.amenag.construct.	49 353,35	49 353,35
28131500	Amort. ensemble immobilier	(143 066,27)	(138 153,03)
28135000	Amort.installations gen.amenag.cons	(49 353,35)	(49 353,35)
Constructions		67 503,00	72 416,00
21810000	A.a.i.constructions t.f.	1 130,00	1 130,00
21820000	Materiel de transport	12 000,00	12 000,00
21831000	Immo materiel de bureau	3 419,74	3 419,74
21832000	Immo materiel informatique	71 969,37	71 969,37
21840000	Mobilier	7 214,80	5 206,47
28181000	Amort.a.a.i.construct. t.f.	(1 130,00)	(1 130,00)
28182000	Amort.materiel de transport	(8 233,33)	(4 233,33)
28183100	Amort. materiel de bureau	(3 419,74)	(3 419,74)
28183200	Amort. materiel informatique	(71 969,37)	(71 969,37)
28184000	Amort.mobilier	(5 255,00)	(5 206,47)
Autres immobilisations corporelles		5 726,00	7 766,00
26150000	Titres pid 03/2004	960,00	960,00
Autres participations		960,00	960,00
27500000	Depots et cautions	5 300,00	5 300,00
Autres immobilisations financieres		5 300,00	5 300,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		116 649,00	123 603,00
ACTIF CIRCULANT		30/06/17	30/06/16
41105000	Clients centralisateur	137 192,99	155 940,99
41810000	Clients factures a etablr	29 600,00	4 741,42
49100000	Prov.s/dep.cpte.clients		(4 500,00)
Clients et comptes rattachés		166 792,00	156 182,00
40105000	Fournisseurs - centralisation	2 930,00	10 266,96
44566000	Tva deductible / a.b.s.	42 313,99	29 603,76
44586000	Tva s/factures non parv.		7 424,40
45500000	C.c. associes		4 051,93
46700000	Apm avance de tresorerie	15 000,00	15 000,00
Document élaboré par : ABSCISSE COMPTA 40 rue Laure Diebold 69009 Lyon			

**DETAIL DU BILAN ACTIF****SAS A.S.P.****Comptes au 30/06/17**

EURO

46710200	Pid sans tva	19 936,00	
46870000	Divers/ produits a recevoir	585,54	
Autres créances		80 765,00	66 347,00
50810000	Compte a terme	150 000,00	150 000,00
Valeurs mobilières de placement		150 000,00	150 000,00
51200000	Banque populaire loire et lyonnais	141 392,66	35 196,56
51240000	Credit mutuel	19 067,71	45 159,71
53100000	Caisse	2 710,60	1 955,07
Disponibilités		163 170,00	82 311,00
48600000	Charges constatees d'avances		3 895,29
Charges constatées d'avance		,00	3 895,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT		560 729,00	458 736,00
TOTAL ACTIF		677 379,00	582 339,00

**DETAIL DU BILAN PASSIF**

SAS A.S.P.

Comptes au 30/06/17

EURO

CAPITAUX PROPRES		30/06/17	30/06/16
10130000	Capital social verse	310 000,00	310 000,00
Capital social ou individuel		310 000,00	310 000,00
10610000	Reserve legale	8 744,39	8 744,39
Reserve legale		8 744,00	8 744,00
10630000	Reserves statutaires, contractuelles	4 567,91	4 567,91
Reserves statutaires ou contractuelles		4 567,00	4 567,00
11900000	R.a.n. debiteur	(14 925,06)	(21 934,22)
Report à nouveau		- 14 925,00	- 21 934,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)		26 371,00	7 009,00
TOTAL (1)		334 758,00	308 387,00

**DETAIL DU BILAN PASSIF**

SAS A.S.P.

Comptes au 30/06/17

EURO

DETTES		30/06/17	30/06/16
45510000	Cc associe - pb	12 492.00	4 294.67
45520000	Cc associe - jk	13.07	13.07
45530000	Cc associe - vk	13.07	13.07
45550000	Cc associe - cp	0.03	0.03
45560000	Cc associe - gb	10 253.34	10 253.34
45570000	Cc associe - pl	25.01	25.01
16510000	Depots et cautionnements recus	2 979.00	2 985.00
Emprunts et dettes financières divers		25 775.00	17 584.00
40105000	Fournisseurs - centralisation	263 037.68	161 617.00
40810000	Fournisseurs factures non parv.	3 208.00	44 546.40
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		266 245.00	206 163.00
44400000	Etat impot societe	4 723.00	24.00
44551000	Tva a decaisser	10 876.00	3 572.00
44562000	Tva deductible / immo	0.33	
44571100	Tva collectee encaissement 19.60%	0.21	1 087.21
44571200	Tva collectee 20%	22 966.04	34 608.37
44586000	Tva s/factures non parv.	0.40	
44587000	Tva s/factures a etablir	4 033.33	790.24
44860000	Etat ch. a payer	2 600.00	2 634.00
Dettes fiscales et sociales		45 199.00	42 715.00
41980000	Clients rrr a accorder	5 400.00	2 000.00
Autres dettes		5 400.00	2 000.00
48700000	Produits constatés d'avance		5 488.73
Produits constatés d'avance		.00	5 488.00
TOTAL (IV)		342 620.00	273 952.00
TOTAL GENERAL (I à V)		677 379.00	582 339.00

**DETAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT**

SAS A.S.P.

Comptes au 30/06/17

EURO

Produits d'exploitation		du 01/07/16 au 30/06/17	du 01/07/15 au 30/06/16	Variation en valeur	Var. en %
70601000	Prestation de services fce	550 746,22	521 897,67	28 848,55	5,53
70602000	Prest. serv. étranger exo		4 614,29	(4 614,29)	-100,00
70620000	Formation, conseil	2 000,00	(500,00)	2 500,00	500,00
70630000	Location bureaux pid	16 927,47	55 009,72	(38 082,25)	-69,23
70630100	Location bureaux agaxa	12 819,82		12 819,82	N/A
70631000	Charges loc sans tva agaxa	1 892,00	(1 050,00)	2 942,00	280,19
Production vendue de services		584 385,00	579 971,00	4 413,00	0,76
Chiffre d'affaires net		584 385,00	579 971,00	4 413,00	0,76
79100000	Transfert charges d'exploitation	896,09	747,48	148,61	19,88
78174000	Rep.prov.s/dep.creances	4 500,00		4 500,00	N/A
Reprise am. & prov. transfert c.		5 396,00	747,00	4 648,00	621,90
75800000	Produits divers de gestion courante	40,01	0,08	39,93	N/S
Autres produits		40,00	,00	39,00	49912,50
Total produits d'exploitation		589 821,00	580 719,00	9 102,00	1,57

**DETAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT**

SAS A.S.P.

Comptes au 30/06/17

EURO

Charges d'exploitation		du 01/07/16 au 30/06/17	du 01/07/15 au 30/06/16	Variation en valeur	Var. en %
60700000	Achats marchandises	839,88		839,88	N/A
Achats marchandises		839,00	,00	839,00	
60400000	Achats prestations pid	250 047,00		250 047,00	N/A
60401000	Achat de prestations	159 807,65	427 907,75	(268 100,10)	-62,65
60410000	Prestation informatique	22 100,67		22 100,67	N/A
Achats d'études et prestations		431 955,00	427 907,00	4 047,00	0,95
60611000	Electricite	11 268,74	10 220,94	1 047,80	10,25
60630000	Petit outillage	589,67	1 091,23	(501,56)	-45,96
60640000	Fournitures administratives	260,36	141,38	118,98	84,16
Achats non stockés matériel et fourn.		12 118,00	11 453,00	665,00	5,81
61110000	Sous traitance administrative	5 000,00	10 200,00	(5 200,00)	-50,98
Sous-traitance générale		5 000,00	10 200,00	- 5 200,00	-50,98
61310100	Location lixxbail	500,64	500,84	(0,20)	-0,04
61310200	Loc install telephone		3 454,00	(3 454,00)	-100,00
61320000	Locations immobilières	490,91		490,91	N/A
61321000	Location espagne	29 290,91	28 800,00	490,91	1,70
61351000	Locations materiel technique		314,00	(314,00)	-100,00
61400000	Charges locatives	5 969,09	5 079,37	889,72	17,52
61420000	Charges locatives espagne	5 760,00	6 720,00	(960,00)	-14,29
Locations		42 011,00	44 868,00	- 2 856,00	-6,37
61520000	Entretien biens immobiliers	34,73	654,00	(619,27)	-94,69
61521000	Cirt protection locaux	1 297,65	847,37	450,28	53,14
61551000	Entretien materiel technique	195,69	260,67	(64,98)	-24,93
61552000	Entretien materiel transport	183,53	1 510,78	(1 327,25)	-87,85
61560000	Maintenance	916,96	1 313,39	(396,43)	-30,18
Entretien et réparations		2 628,00	4 586,00	- 1 957,00	-42,69
61610000	Assurances rc-multirisques	2 347,46	2 006,42	341,04	17,00
61612000	Assurances materiel de transport	489,78		489,78	N/A
61621000	Assurance locaux	1 073,45	1 381,22	(307,77)	-22,28
Primes d'assurance		3 910,00	3 387,00	523,00	15,44
61811000	Abonnement action giratoire	114,95	83,97	30,98	36,89
61850000	Frais de colloques, seminaires		2 423,40	(2 423,40)	-100,00
Divers, documentations		114,00	2 507,00	- 2 392,00	-95,42
62262000	Honoraires expert comptable	3 365,00	3 833,00	(468,00)	-12,21
62270000	Frais d'actes et de contentieux	79,85	47,98	31,87	66,42

**DETAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT**

SAS A.S.P.

Comptes au 30/06/17

EURO

Rém. d'intermédiaires et honoraires		3 444,00	3 880,00	-	436,00	-11,24
62300000	Publicité		271,67		(271,67)	-100,00
Publicité, Publications, rel. publiques		,00	271,00	-	271,00	-100,00
62410000	Transports s/achats		86,30		(86,30)	-100,00
Transports liens et coll. personnel		,00	86,00	-	86,00	-100,00
62510000	Voyages et déplacements	24 546,57	18 873,04		5 673,53	30,06
62511000	Frais kilométriques	11 797,38	10 597,75		1 199,63	11,32
62570000	Receptions	985,32			985,32	N/A
Déplacements, missions et réceptions		37 329,00	29 470,00		7 858,00	26,67
62601000	Affranchissements	164,75	136,73		28,02	20,49
62602000	Telephone- fax	3 253,38	1 946,81		1 306,57	67,11
Frais postaux et frais de télécom.		3 418,00	2 083,00		1 334,00	64,05
62780000	Services bancaires	1 120,09	792,25		327,84	41,38
Services bancaires et assimilés		1 120,00	792,00		327,00	41,38
62810000	Cotisations professionnelles	1 390,00			1 390,00	N/A
62811200	Abonnement credisaf		450,00		(450,00)	-100,00
62818000	Cotisations diverses	129,00	1 650,67		(1 521,67)	-92,18
Divers autres achats et charges ext.		1 519,00	2 100,00	-	581,00	-27,69
63511100	Cotisation foncière des entreprises	3 809,00	5 625,00		(1 816,00)	-32,28
63512000	Taxe foncière	5 287,00	5 257,00		30,00	0,57
63514000	Taxe s/vehicule tourisme	357,00			357,00	N/A
63780000	Taxes diverses		249,18		(249,18)	-100,00
Impôts, taxes et vers. assimilés		9 453,00	11 131,00	-	1 678,00	-15,08
68112000	Dot.amort.immo.corpo	8 961,77	12 025,04		(3 063,27)	-25,47
Dotations aux am. sur immobilis.		8 961,00	12 025,00	-	3 063,00	-25,47
68174000	Dot.prov.dep.creances clients		4 500,00		(4 500,00)	-100,00
Dotations aux prov. sur actif circulant		,00	4 500,00	-	4 500,00	-100,00
65400000	Pertes s/ creances irreouvrables	774,80			774,80	N/A
65800000	Charges diverses gestion courante	66,74	(0,10)		66,84	N/S
Autres charges		841,00	,00		841,00	841640,00
Total charges d'exploitation		564 667,00	571 253,00	-	6 585,00	-1,15
RESULTAT D'EXPLOITATION		25 154,00	9 466,00		15 688,00	165,73



DETAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT

SAS A.S.P.

Comptes au 30/06/17

EURO

**DETAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT**

SAS A.S.P.

Comptes au 30/06/17

EURO

Produits financiers		du 01/07/16 au 30/06/17	du 01/07/15 au 30/06/16	Variation en valeur	Var. en %
76800000	Autres prod.financiers	6 008,20		6 008,20	N/A
Autres intérêts & pds assimilés		6 008,00	,00	6 008,00	
Total des produits financiers		6 008,00	,00	6 008,00	
Charges financières		du 01/07/16 au 30/06/17	du 01/07/15 au 30/06/16	Variation en valeur	Var. en %
66160000	Agios bancaires	32,85	472,94	(440,09)	-93,05
Intérêts et charges assimilés		32,00	472,00	- 440,00	-93,05
66600000	Pertes de change		60,98	(60,98)	-100,00
Différences négatives de change		,00	60,00	- 60,00	-100,00
Total des charges financières		32,00	533,00	- 501,00	-93,85
RESULTAT FINANCIER		5 975,00	- 533,00	6 509,00	1219,15
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		31 129,00	8 932,00	22 197,00	248,51

**DETAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT**

SAS A.S.P.

Comptes au 30/06/17

EURO

Produits exceptionnels		du 01/07/16 au 30/06/17	du 01/07/15 au 30/06/16	Variation en valeur	Var. en %
Total des produits exceptionnels		.00	.00	.00	
Charges exceptionnelles		du 01/07/16 au 30/06/17	du 01/07/15 au 30/06/16	Variation en valeur	Var. en %
67100000	Charges exceptionnelles		474,11	(474,11)	-100,00
67120000	Amendes fiscales et penales	35,00	180,00	(145,00)	-80,56
Charges except sur op. de gestion		35,00	654,00	- 619,00	-94,65
Total des charges exceptionnelles		35,00	654,00	- 619,00	-94,65
RESULTAT EXCEPTIONNEL		- 35,00	- 654,00	619,00	94,65
69500000	Impot societe	4 723,00	1 269,00	3 454,00	272,18
Impôts sur les bénéfices		4 723,00	1 269,00	3 454,00	272,18
Total des produits		595 829,00	580 719,00	15 110,00	2,60
Total des charges		569 458,00	573 710,00	- 4 251,00	-0,74
BENEFICE OU PERTE		26 371,00	7 009,00	19 362,00	276,24
(Total des produits - Total des charges)					

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 Décembre 2017

L'an deux mille dix-sept
Et le vingt décembre,
A dix-neuf heures,
Au siège social.

Les Actionnaires se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Conseil d'Administration adressée par courrier en date du 01 Décembre 2017.

Sont présents et ont élargé le registre des présences :

- Monsieur Philippe BARTHEZ
- Madame Véronique KUENTZ
- Monsieur Jacques KUENTZ

Président du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale

Sont absents, excusés sans pouvoir :

- Monsieur Pierre-Jean LE CUNFF
- Madame Carole PARQUET

L'Assemblée générale ordinaire, réunissant ainsi plus de la moitié des actionnaires représentant plus de la moitié des parts du capital social, peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe BARTHEZ, Président du Conseil d'Administration.

Le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

1°/ Examen et Approbation

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 30 Juin 2017
- des comptes

2°/ Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

3°/ Affectation du résultat

4°/ Quitus aux mandataires sociaux

5°/ Pouvoirs au Président pour formalités

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la liste des Actionnaires et la feuille de présence,
- la liste des dirigeants et Administrateurs de la société,
- la copie des convocations,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 Juin 2017,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- l'état du montant global des sommes versées aux personnes les mieux rémunérées,
- le texte du projet des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que l'inventaire et les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les années précédentes, et que ces documents ainsi que le rapport du Conseil d'Administration, et tous les autres documents et renseignements mentionnés aux articles 168 et 169 de la loi du 24 juillet 1966 et 135 du décret du 23 mars 1967 ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée, qu'ainsi les Actionnaires ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les délais prévues par la loi.

Lecture est faite ensuite des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Enfin, lecture est faite des résolutions proposées au vote des actionnaires.

Ces lectures terminées, le Président ouvre la discussion.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première Résolution

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration, approuve dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du Conseil, le bilan et les comptes annuels arrêtés au 30 Juin 2017, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés et desquels il ressort un Bénéfice comptable de 26.371 Euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Puis, il soumet à l'Assemblée les résolutions ci-après :

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, sur rapport du Conseil d'Administration, statuant en application de l'article 223 quater du C.G.I., constate qu'il n'existe aucune charge visée à l'article 39-4 de ce Code.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'exercice clos le 30 Juin 2017 se soldant par un bénéfice, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de la façon suivante :

- A la Distribution de Dividendes, soit 0 Euros
- Au Report à nouveau, le solde, soit 26.371 Euros
- TOTAL AFFECTATION DU RESULTAT 26371 Euros

Les distributions des dividendes au titre des précédents exercices sont les suivantes :

	<u>Dividende Net Global</u>	<u>Dividende Net par Action</u>	<u>Avoir Fiscal</u>
Exercice au 30/06/16	0 €	0 €	0 €
Exercice au 30/06/15	0 €	0 €	0 €
Exercice au 30/06/14	10.000,00 €	0,50 €	0,25 €
Exercice au 30/06/13	34.000,00 €	1,70 €	0,85 €
Exercice au 30/06/12	26.000,00 €	1,30 €	0,65 €
Exercice au 30/06/11	35.000,00 €	1,75 €	0,88 €
Exercice au 30/06/10	35.000,00 €	1,75 €	0,88 €
Exercice au 30/06/09	40.000,00 €	2,00 €	1,00 €
Exercice au 30/06/08	0 €	0 €	0 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

Comme conséquence de l'approbation des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice clos le 30 Juin 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à son Président ainsi qu'à tout porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités requises par la loi, notamment de dépôt au Registre du Commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

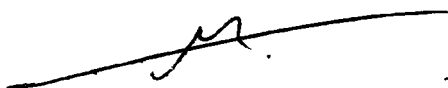
• • •

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance.

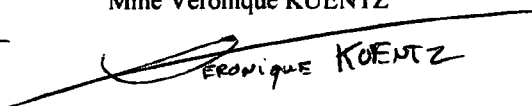
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par les membres du bureau.

Etablit sur trois pages.

Le Président
Philippe BARTHEZ

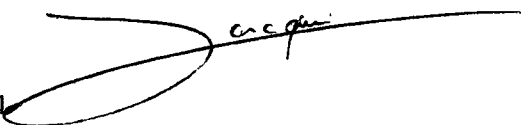


Les Scrutateurs
Mme Véronique KUENTZ



VERONIQUE KUENTZ

Mr Jacques KUENTZ



Copie certifiée conforme à l'original

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 Décembre 2017**

L'exercice clos le 30 Juin 2016 se soldant par un bénéfice, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de la façon suivante :

- | | |
|---|---------------------|
| • A la Distribution de Dividendes, soit | 0 Euros |
| • Au Report à nouveau, le solde, soit | 26.371 Euros |
| TOTAL AFFECTATION DU RESULTAT | 26.371 Euros |

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 Décembre 2017**

Quatrième Résolution

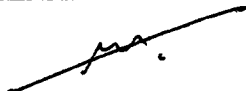
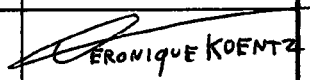
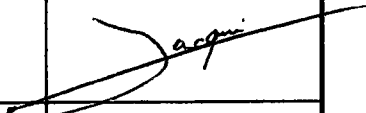
L'exercice clos le 30 Juin 2017 se soldant par un bénéfice, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de la façon suivante :

- | | |
|---|---------------------|
| • A la Distribution de Dividendes, soit | 0 Euros |
| • Au Report à nouveau, le solde, soit | 26.371 Euros |
| TOTAL AFFECTATION DU RESULTAT | 26.371 Euros |

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

*Le Président du Conseil d'Administration,
Philippe BARTHEZ.*

FEUILLE DE PRESENCE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 Décembre 2017

N o	Nom, Prénom, domicile des actionnaires	Nombre d'actions			Nombre de voix	Nom, Prénom, domicile des mandataires	Signature
		Nue propriété	Usufruit	Pleine propriété			
1	M. Philippe BARTHEZ 32, rue Croix Cotton 69890 LA TOUR DE SALVAGNY			19.578			
2	Mlle Carole PARQUET 15b, impasse des Acacias 69570 DARDILLY			270			
3	M. Pierre-Jean LE CUNFF 6630 Sherbrooke Ouest Appart. 1209 MONTRÉAL H4B1N7 - QUÉBEC CANADA			150			
4	Mme Véronique KUENTZ 25A, rue du Montriblond 69009 LYON			1			 VÉRONIQUE KUENTZ
5	M. Jacques KUENTZ 25A, rue du Montriblond 69009 LYON			1			
	TOTAUX			20.000			

La présente feuille de présence faisant apparaître que _____ actionnaires titulaires de _____ actions auxquelles
sont attachées _____ voix, sont présents ou votent par correspondance, a été arrêtée et certifiée exacte par les
Membres du Bureau soussignés

Le Président,
Mr Philippe BARTHEZ

Les Scrutateurs,
Mme Véronique KUENTZ
Mr Jacques KUENTZ

Secrétaire,
Mlle Carole PARQUET

